

Bordeaux Métropole - ANNEXE 1- MAXIMUM AUTORISE POUR LA CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS  
POUR LES BESOINS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET LIES AUX REMPLACEMENTS POUR L'ANNEE 2024

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIFS MAXIMUM AUTORISES	NIVEAU DE REMUNERATION
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	320	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
AGENTS DE MAÎTRISE	8	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
TECHNICIENS TERRITORIAUX	22	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS TERRITORIAUX	25	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	140	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
REDACTEURS TERRITORIAUX	50	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ATTACHES TERRITORIAUX	65	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>		
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	32	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION	28	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIF	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIFS MAXIMUM AUTORISES	NIVEAU DE REMUNERATION
<b>INFIRMIERS TERRITORIAUX DE SOINS GENERAUX</b>	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>MEDECINS TERRITORIAUX</b>	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>TOTAL</b>	<b>726</b>	